



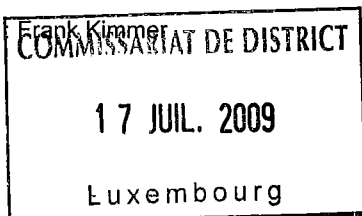
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur
et de l'Aménagement du territoire

Direction des Affaires Communales

Luxembourg, le 16 juillet 2009

Références: D/24/2009

Affaire suivie par :



Monsieur le Commissaire de district

à

LUXEMBOURG

Concerne : Commune d'ESCH-SUR-ALZETTE

Objet : Rénovation de l'immeuble sis 11, rue Jean Origer dans le cadre de l'aménagement d'un foyer de jour - **Projet définitif**

Coût suivant devis estimatif : 1.050.000 €

Délibération du conseil communal du 3 juillet 2009

Monsieur le Commissaire de district,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 3 juillet 2009 aux termes de laquelle le conseil communal d'Esch-sur-Alzette a approuvé le projet définitif relatif à la rénovation de l'immeuble sis 11, rue Jean Origer dans le cadre de l'aménagement d'un foyer de jour dont le coût suivant devis s'élève à 1.050.000 €.

Il va sans dire qu'au cas où le marché à conclure pour exécuter les travaux dont s'agit dépassera les crédits inscrits au budget, les autorités communales devront soit demander un crédit supplémentaire, soit procéder à une modification budgétaire.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire de district, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du territoire,

40317

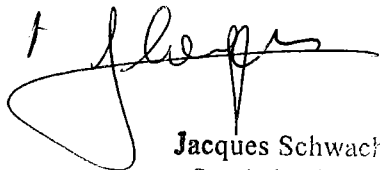
Christiane Loutsch-Jemming
Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe

No. 25709/100

Transmis à Madame le Bourgmestre de
la commune de Esch/Alzette
pour information.

Luxembourg, le 20 juillet 2009

Le Commissaire de district,



Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district

Service : Secrétariat

LESCH Esch/Alzette, le
22 JUIL. 2009

ER